

(N° 6.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1854.

Rapport de la Commission des Travaux Publics chargée d'examiner le Projet de Loi qui pro- roge le délai pour l'achèvement du Chemin de Fer de Marchienne-au-Pont à Erquelinnes.

*(Voir les N° 310 et 314 de la Chambre des Représentants, et le N° 157
du Sénat.)*

Présents : MM. Le Duc D'URSEL, Président ; Ferdinand SPITAEELS, Vice-Président ; le Chevalier DE WOUTERS DE BOUCHOUT, le Baron DAMINET, Robert, DE RYCKMAN.

MESSIEURS.

Votre troisième Commission avait déjà examiné dans la dernière session le Projet de Loi que vous venez de lui renvoyer, elle avait conclu à son adoption. Rien n'étant changé dans la situation respective du Gouvernement et de la Compagnie, et les circonstances qui ont nécessité la présentation de ce projet continuant d'exister, j'ai l'honneur de vous proposer, au nom de votre Commission, l'adoption pure et simple du projet tel qu'il a été adopté par la Chambre des Représentants.

Le Président,
Le Duc D'URSEL.

Le Rapporteur,
FERDINAND SPITAEELS.